



Permis de construire et compromis de vente

Par **derognac**, le 11/03/2009 à 12:05

bonjour

tout d'abord mes excuses, je me fais l'intermédiaire d'un ami, je vais essayer d'être clair

il a passé un compromis de vente pour l'achat d'un terrain avec un maison dessus

il a eu le permis de construire pour réaliser plusieurs appartements dans cet immeuble

sa banque lui a dit OK on vous suit, SI vous vendez à l'avance 50 % du projet

malheureusement la crise aidant, il a du mal à trouver les acheteurs pour arriver au 50 %

le compromis de vente est expiré

Le vendeur lui met la pression, mon copain se démène mais il ne trouve pas d'acquéreur

Que peut le vendeur contre lui ?

Le permis peut il être dénoncé ?

Bref que peut faire le vendeur contre lui

d'avance merci pour votre aide
j'espère avoir été clair

cordialement